

Brest,
6 - 8 octobre 2015



3^e colloque national

aires marines protégées





5.

COOPÉRER

Un réseau répondant à des finalités définies à de multiples échelles



#21

Faire des AMP des atouts pour l'atténuation et l'adaptation

Intégrer les aires marines protégées en tant que solutions fondées sur la nature dans la nouvelle version du plan national d'adaptation au changement climatique

- Mettre à l'ordre du jour des instances de gouvernance des AMP la question de l'adaptation
- A l'occasion de la création de nouvelles AMP anticiper par modélisation les changements induits par le changement climatique
- Penser la relocalisation de la biodiversité comme on pense celle des activités humaines (trait de côte)
- Expérimenter des protections renforcées mobiles
- Intégrer le fait climatique dans les plans de gestion pour la formulation des objectifs à long terme
- Encourager les modélisations à l'échelle régionale



#22

#23

COHÉRENCE DE LA GESTION À L'ÉCHELLE DES ÉCO-RÉGIONS

Évaluer, suivre et gérer à l'échelle de l'écorégion

- Définir des unités de gestion pertinente pour chaque espèce à partir des données existantes et acquérir les données complémentaires
- Utiliser la connaissance acquise dans les AMP observatoires pour la gestion à l'échelle écorégionale
- Construire des objectifs de gestion à l'échelle écorégionale, à décliner site par site
- Elaborer un guide méthodologique en vue d'harmoniser les protocoles de suivi
- Elaborer un recueil méthodologique de partage d'expériences pour la coopération régionale
- Renforcer les échanges techniques (ateliers d'échange, jumelage, compagnonage) et l'appui des réseaux



#22

#23

COHÉRENCE DE LA GESTION À L'ÉCHELLE DES ÉCO-RÉGIONS

Évaluer, suivre et gérer à l'échelle de l'écorégion

- Pérenniser et structurer des forums de gestionnaires dans toutes les éco-régions
- Créer des financements pérennes : armer les gestionnaires pour qu'ils diversifient leurs ressources financières, faire évoluer les outils de financements existants notamment européens pour qu'ils soient plus mobilisables sur le milieu marin, encourager les initiatives de financements durables (fonds fiduciaires)
- Mieux prendre en compte les besoins et expériences des gestionnaires dans la mise en œuvre des conventions de mers régionales et donner davantage de place aux collectivités concernées dans ces conventions
- Renforcer la place des Etats voisins dans les instances de gouvernance des AMP
- Faire de la communication sur les enjeux régionaux, même à l'échelle locale !



#24

ÉVALUATION DE LA GESTION : TABLEAU DE BORD & LISTE VERTE UICN

Généraliser la culture de l'évaluation

- Lancer une initiative nationale sur l'évaluation pour les sites N2000, à mutualiser, sur l'exemple des démarches pilotes réalisées dans les RNN sur le financement AAMP
- Intégrer les résultats de suivi et d'évaluation des AMP dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM
- Définir les enjeux et objectifs à long terme à l'échelle des façades et les décliner localement dans les AMP => nécessité d'ateliers impliquant la communauté scientifique intéressée (dont sciences humaines)
- Mettre en place un centre de ressources sur l'évaluation : accompagnement des gestionnaires volontaires, boîte à outils, catalogue des indicateurs, formations,...
- Faciliter les candidatures à la liste verte de l'UICN en déployant les tableaux de bord
- Étendre la culture évaluative dans les instances de consultation scientifique et technique